



Isabelle Gonçalves-Pellegrin
& Caroline Lambert

Notaires associés

32 rue Jules Marie Simon
45160 OLIVET

Tél : 02 46 26 30 00
Parking à 20 mètres

<https://goncalvespellegrinlambert.themecloud.dev/>
visio n° 2349660

Pièces et renseignements à fournir pour l'établissement d'un Pacs

Dossier Ref. : A 2023 00020

CL/KR

VENTE DIVERS

Suivi par : Karine RICHARD

karine.richard.45110@notaires.fr

La convention de pacs établie entre les partenaires peut être établie par acte sous seing privé ou par **acte notarié**.

Si la convention est rédigée par le notaire (sous forme authentique), il procédera à son enregistrement, à l'accomplissement des formalités de publicité et en assurera la conservation.

Il conviendra pour établir l'acte, de nous fournir les pièces suivantes :

- ❖ Copie du(es) livret(s) de famille (*en cas de mariage(s) antérieur(s) de l'un ou l'autre des partenaires*).
- ❖ Pièces d'identité des 2 partenaires
- ❖ Adresses des 2 partenaires
- ❖ Professions des 2 partenaires



Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.